

# JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2022/07/06/2022015410/justel>

---

Dossier numéro : 2022-07-06/07

## Titre

6 JUILLET 2022. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du 29 avril 2021 relatif à l'aide à la jeunesse dans le cadre de la seconde vague de la crise de la COVID-19

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 19-08-2022 page : 62915

Entrée en vigueur : 01-01-2022

---

## Table des matières

Art. 1-4

---

## Texte

Article [1er](#). A l'article 1er, alinéa 1er, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 avril 2021 relatif à l'aide à la jeunesse dans le cadre de la seconde vague de la crise de la COVID-19, les termes " 2020 et 2021 " sont remplacés par les termes " 2020, 2021 et 2022 ".

A l'article 1er, alinéa 2, du même arrêté, les termes " 2020 et 2021 " sont remplacés par les termes " 2020, 2021 et 2022 ".

[Art. 2](#). A l'article 2 de l'arrêté susmentionné, les termes " 2020 et 2021 " sont remplacés par les termes " 2020, 2021 et 2022 ".

[Art. 3](#). Le présent arrêté produit ses effets le 1er janvier 2022.

[Art. 4](#). La Ministre ayant l'Aide à la jeunesse dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.